

Rapport financier semestriel

1^{er} semestre 2008



Sommaire

Rapport semestriel d'activité -----	3
Etats financiers semestriels-----	8
Attestation du responsable du rapport financier semestriel -----	53
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2008 -----	54

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

I. FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE

1. Principaux projets opérationnels annoncés au premier semestre 2008

Au cours du premier semestre, Arkema a annoncé de nouveaux projets de productivité et de croissance confirmant ainsi sa volonté de poursuivre activement le déploiement de sa stratégie et sa transformation.

En février 2008, Arkema a annoncé la réorganisation des fonctions Ressources Humaines et Comptabilité de sa filiale française Arkema France avec la création de deux centres de services partagés dédiés, en vue de simplifier l'organisation, améliorer la productivité et renforcer la réactivité et disponibilité des services. La mise en place progressive de la nouvelle organisation s'effectuera entre juin 2008 et octobre 2009. Elle se traduira par le redéploiement de 132 postes des établissements vers les deux CSP et entraînera la suppression nette de 30 postes.

Dans le cadre de la poursuite des restructurations engagées depuis 2006 dans son pôle Produits de Performance, Arkema a annoncé, en avril 2008, l'arrêt de sa production de modifiants choc MBS (méthacrylate-butadiène-styrène) sur son site américain d'Axis (Alabama) pour concentrer sa production mondiale sur l'usine de Vlissingen aux Pays-Bas. Cette réorganisation devrait se traduire dès la première année par une réduction des coûts annuels de l'ordre de 3,2 millions d'euros.

Enfin, en juin 2008, Alphacan, filiale d'Arkema spécialisée dans les Tubes et Profilés, a annoncé un projet d'optimisation de ses structures et de réduction de ses coûts de fonctionnement. Ce plan se traduira par la rationalisation des fonctions support du siège social et de l'usine française de Gaillac, entraînant la suppression de 29 postes.

Les gains résultant de la mise en œuvre de ces nouvelles mesures participeront à la réalisation de l'objectif d'Arkema de réduire ses frais fixes de 500 millions d'euros en 2010 par rapport à 2005, soit un gain d'EBITDA estimé à 200 millions d'euros.

Au cours du premier semestre, Arkema a procédé à de nouvelles acquisitions afin de renforcer ses meilleures lignes de produits et son niveau d'intégration.

Le 29 février 2008, Arkema a finalisé l'acquisition de l'activité plaques et blocs PMMA de Repsol YPF. Cette activité intégrée au sein de la business unit PMMA permettra à Altuglas International, filiale d'Arkema, de conforter sa position de leader européen sur les plaques acryliques. Cette activité, répartie entre les sites industriels de Brønderslev au Danemark et de Polivar en Italie, réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 30 millions d'euros.

En avril 2008, Arkema a annoncé l'acquisition par sa filiale CECA (Spécialités Chimiques) de l'activité « Charbons Actifs et Régénération » de la société SNF Italia qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 4 millions d'euros sur le marché européen de l'environnement. Cette acquisition permettra à CECA de conforter sa place de leader en Europe du Sud dans l'activité des charbons actifs pour l'environnement, en particulier dans le traitement de l'eau et de l'air.

En juin 2008, Arkema a annoncé l'acquisition par sa filiale Coatex (Polymères Acryliques de Spécialité) de l'activité Ethacryl de LyondellBasell. Cette activité réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 4 millions d'euros. Elle permettra à Coatex de renforcer son savoir-faire sur les marchés des additifs pour bétons et plâtres et d'accélérer sa croissance mondiale.

Enfin, Arkema poursuit activement la préparation du long-terme avec l'annonce de nouveaux projets de croissance.

Ainsi, Arkema a annoncé, en mars 2008, le doublement de la capacité de production des oxygénés sur son site de Leuna en Allemagne pour la porter à 80 000 tonnes par an dès mi-2010. Cette augmentation de capacité correspond à un investissement de l'ordre de 40 millions d'euros. Elle permettra à Arkema de renforcer sa position parmi les leaders mondiaux du peroxyde d'hydrogène en disposant dans chaque zone géographique de sites compétitifs et de taille mondiale.

En mai 2008, Altuglas International, filiale d'Arkema, a annoncé un projet d'augmentation de la capacité de mélanges de son unité de Bristol (Pennsylvanie) afin de répondre à la demande croissante en résines acryliques Plexiglas® et revêtements de surface acryliques sur le continent américain.

Enfin, Arkema a démarré dans le courant du premier trimestre, l'extension de sa capacité de production de PVDF Kynar® de plus de 2 000 tonnes par an sur son site américain de Calvert City.

Par ailleurs, Arkema a conclu un accord, effectif le 1^{er} avril 2008, avec Sumitomo Seika, un des leaders mondiaux des superabsorbants. Au terme de cet accord, Arkema fournira de l'acide acrylique produit sur son site de Carling (France) et continuera à assurer la production de superabsorbants, le fonds de commerce de cette activité ayant été cédé à Sumitomo Seika, soit un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 20 millions d'euros.

2. Autres faits marquants

Au cours du premier semestre 2008, Arkema a multiplié les initiatives dans de nombreux domaines annonçant ainsi divers projets notamment en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre mais également de participation des salariés au capital d'Arkema.

Projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le 15 avril 2008, Arkema a annoncé un projet de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de son unité de production de Forane® 22 sur le site de Changshu (Chine). Après démarrage de l'incinérateur et certification par un comité spécialisé des Nations Unies (CCNUCC), le projet devrait donner lieu à l'attribution annuelle de 3,4 millions de tonnes d'unités de réductions certifiées.

Programme Genesis

En juin 2008, la Commission européenne a donné son feu vert au financement à hauteur de 46 millions d'euros par un établissement public français (OSEO) du programme Genesis. Ce programme coordonné par Arkema et d'un coût total de 107 millions d'euros ouvrira la voie au développement en Europe d'une filière innovante et compétitive dans les matériaux nanostructurés. Il permettra notamment à Arkema, leader dans le domaine des matériaux nanostructurés et seul producteur européen de copolymères fonctionnels à architecture contrôlée, d'accélérer le développement industriel des matériaux nanostructurés en collaboration directe avec les secteurs utilisateurs concernés (automobile, câblerie, composites structuraux, énergie, environnement et technologies de l'information et de la communication).

Augmentation de capital réservée aux salariés

Afin d'associer étroitement ses salariés au développement du Groupe, Arkema a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés dont le prix de souscription avait été fixé à 30,42 € par action par le Conseil d'administration du 4 mars 2008. Cette opération s'est traduite par la souscription de 618 462 titres pour un montant total de 19 millions d'euros, représentant plus de 1% du capital.

Rachat d'actions

Lors du premier trimestre 2008, la société a racheté 300 830 actions pour un montant total de 10,4 millions d'euros. Ces actions seront notamment affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions gratuites 2007 et 2008.

Au deuxième trimestre 2008, la société a procédé au rachat de 14 750 actions pour un montant total de 0,5 millions d'euros.

Décision de la Commission européenne pour pratiques anticoncurrentielles appartenant au passé

En juin 2008, la Commission européenne a condamné Arkema et son ancienne maison mère Elf Aquitaine à payer une amende globale de 59 millions d'euros pour des pratiques anticoncurrentielles sur le marché du chlorate de sodium. Cette amende n'a pas d'impact sur le résultat d'Arkema compte tenu des provisions déjà constituées et du mécanisme de garantie convenu avec Total au moment du spin-off. Cette décision fera l'objet d'un recours en appel dans les délais prévus devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

II. ANALYSE DES RESULTATS FINANCIERS DU PREMIER SEMESTRE 2008

<i>(En millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2007	1 ^{er} semestre 2008	<u>Variations</u> En %
Chiffre d'affaires	2 977	3 001	+0,8%
EBITDA	284	317	+12%
Résultat d'exploitation courant	177	197	+11%
Autres charges et produits	-79	-10	
Résultat d'exploitation	98	187	x1,9
Résultat net courant	119	140	+18%
Résultat net - part du groupe	67	132	x2,0
CAPEX	108	103	-5%
Dettes nettes (vs. 31/12/07)	459	592	+29%

Chiffre d'affaires

Sur le premier semestre 2008, le chiffre d'affaires d'Arkema progresse de 0,8 % à 3 001 millions d'euros contre 2 977 millions d'euros sur le premier semestre 2007. Corrigé de l'effet de conversion lié principalement à la baisse du dollar US par rapport à l'euro (-4,3 %) et des variations de périmètre (-1,2%), la croissance du chiffre d'affaires s'établit à 6,3%. Cette augmentation résulte essentiellement d'une forte croissance des prix moyens de vente dans les pôles Chimie Industrielle et Produits de Performance (+5,7 %), les volumes progressant légèrement (+0,6%).

EBITDA

L'EBITDA augmente de 12% passant de 284 millions d'euros au premier semestre 2007 à 317 millions d'euros au premier semestre 2008. A taux de conversion constant, l'EBITDA progresse de 18%. Cette forte amélioration reflète la contribution des nouveaux produits aux résultats des pôles Chimie Industrielle et Produits de Performance et les bénéfices des nombreuses mesures de productivité engagées notamment sur le site de Pierre-Bénite et au siège social en France. Sur le premier semestre, les progrès internes, qui devraient dégager un gain d'EBITDA de 80 millions d'euros en 2008, ont permis de compenser intégralement l'impact d'un environnement économique plus difficile notamment dans le pôle Produits Vinyliques et l'effet de conversion lié à la baisse du dollar US par rapport à l'euro estimé, sur le premier semestre, à -19 millions d'euros. L'impact de la gestion de portefeuille est resté limité.

Arkema a dégagé une marge d'EBITDA de 10,6% du chiffre d'affaires sur le semestre contre 9,5% au premier semestre 2007 et 7,9% au premier semestre 2006.

Résultat d'exploitation courant

Le résultat d'exploitation courant s'élève à 197 millions d'euros contre 177 millions d'euros sur le premier semestre 2007, progressant de 11 % en ligne avec l'augmentation de l'EBITDA. Il intègre des amortissements en hausse à 120 millions d'euros (contre 107 millions d'euros au premier semestre 2007) suite aux démarrages de nouvelles unités.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation progresse de 89 millions d'euros passant de 98 millions d'euros au premier semestre 2007 à 187 millions d'euros au premier semestre 2008. Il intègre d'autres charges et produits pour un montant de -10 millions d'euros (contre -79 millions d'euros au premier semestre 2007) correspondant aux coûts liés aux restructurations pour un montant de -22 millions d'euros et une plus-value nette de 12 millions d'euros dégagée lors de la vente de bâtiments en région parisienne.

Résultat net part du groupe

Le résultat net part du groupe est multiplié par 2 passant de 67 millions d'euros à 132 millions d'euros au premier semestre 2008. Il intègre une charge d'impôts de 43 millions d'euros (contre 40 millions d'euros au premier semestre 2007), soit un taux d'imposition par rapport au résultat d'exploitation courant de 22% (23% au premier semestre 2007). Au premier semestre 2007, le résultat net part du groupe incluait le résultat net des activités abandonnées pour un montant de 18 millions d'euros correspondant à la plus-value de cession de l'activité agrochimie (Cerexagri).

Activité des segments

Le chiffre d'affaires des **Produits Vinyliques** progresse de 4,5% à 784 millions d'euros contre 750 millions d'euros au premier semestre 2007, soutenu principalement par une forte demande en soude et des volumes corrects pour le PVC en Europe au deuxième trimestre avec des différences fortes d'un pays à l'autre. L'EBITDA s'élève à 31 millions d'euros contre 61 millions d'euros au premier semestre 2007, la hausse continue de l'éthylène et du gaz naturel ayant fortement pénalisé le niveau des marges unitaires. Les efforts de productivité du pôle se poursuivent.

Le chiffre d'affaires de la **Chimie Industrielle** augmente de 3,7% à 1 357 millions d'euros contre 1 308 millions d'euros au premier semestre 2007. Corrigé de l'effet négatif de change et de l'effet positif des variations de périmètre (acquisitions de Coatex et de l'activité PMMA de Repsol et cessions des amines de spécialités de Riverview et des superabsorbants), il progresse de 7,5%, soutenu par les augmentations des prix unitaires. L'EBITDA progresse fortement (+29%) et s'établit au premier semestre à 190 millions d'euros contre 147 millions d'euros au premier semestre 2007. La marge d'EBITDA sur chiffre d'affaires atteint un niveau élevé à 14,0% contre 11,2% au premier semestre 2007, malgré une activité acrylique qui reste en bas de cycle. Les progrès enregistrés résultent des nouveaux développements dans la Thiochimie et les Fluorés, de l'intégration réussie de Coatex (BU Polymères Acryliques de Spécialité) et des mesures de productivité engagées depuis deux ans en particulier à Pierre-Bénite (France) dans les Fluorés, à Lacq (France) dans la Thiochimie et à Carling (France) dans les Acryliques.

Le chiffre d'affaires des **Produits de Performance** s'établit à 857 millions d'euros contre 916 millions d'euros au premier semestre 2007. Il progresse de 6,4% à taux de change et périmètre constants, soutenu essentiellement par les augmentations des prix de vente unitaires qui viennent compenser la légère diminution des volumes. L'EBITDA progresse de 14% et s'établit à 119 millions d'euros. La marge d'EBITDA atteint un niveau historique de 13,9% contre 11,4% au premier semestre 2007 et 9% au premier semestre 2006. Le développement des nouveaux produits dans des marchés à bonne croissance (polyamides, polymères fluorés, tamis moléculaires...) et les mesures de productivité engagées en particulier dans l'activité polyamides (Polymères Techniques) et dans les Additifs Fonctionnels ont largement contribué à la progression des résultats du pôle. Ces actions ont également permis de compenser l'impact, sur les performances de la BU Additifs Fonctionnels, du ralentissement aux Etats-Unis du marché de la construction et de la hausse de l'étain.

Flux de trésorerie

Hors variation du besoin en fonds de roulement, le flux de trésorerie lié à l'exploitation s'élève à 207 millions d'euros au premier semestre 2008 contre 171 millions d'euros sur le premier semestre 2007. La variation du besoin en fonds de roulement s'élève à -128 millions d'euros reflétant la traditionnelle saisonnalité des ventes.

Le flux de trésorerie lié à l'exploitation et aux investissements du semestre s'élève à -81 millions d'euros contre +132 millions d'euros au premier semestre 2007 qui incluait les produits des opérations de gestion de portefeuille à hauteur de +137 millions d'euros.

Endettement net

L'endettement net s'élève fin juin à 592 millions d'euros contre 459 millions d'euros à fin décembre 2007. Il intègre l'impact de l'augmentation de capital réservée aux salariés pour un montant total de 19 millions d'euros, du paiement du dividende pour un montant total de 46 millions d'euros et des rachats d'actions pour un montant de 11 millions d'euros.

A fin juin 2008, le solde des éléments non-récurrents pré spin-off est de 99 millions d'euros. Le ratio entre la somme de ces deux éléments et les capitaux propres est de 35% à fin juin contre 30% à fin décembre 2007.

III. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées sont présentées dans la note 16 des états financiers consolidés résumés au 30 juin 2008.

IV. FAITS MARQUANTS DEPUIS LE 30 JUIN 2008

En juillet 2008, Arkema, leader mondial de l'odorisation du gaz naturel et des gaz de pétrole liquéfiés (GPL) a annoncé l'acquisition de la société Odor-Tech Inc, spécialisée dans la production, le stockage et la commercialisation de mélanges odorants pour le marché des gaz. Cette activité, qui a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de près de 8 millions de dollars US, permettra à Arkema de conforter sa position sur le marché nord-américain.

V. PERSPECTIVES 2008

L'environnement économique au deuxième semestre devrait rester complexe et incertain, marqué notamment par des prix des matières premières et de l'énergie élevés et volatils, la faiblesse du dollar US par rapport à l'euro.

Dans ce contexte, Arkema mettra l'accent sur les hausses de prix et poursuivra la mise en œuvre d'actions de progrès internes. Les actions internes déjà engagées, dont l'impact est évalué pour l'année 2008 à 80 millions d'euros, soutiendront la croissance de l'EBITDA. Par ailleurs, Arkema restera attentif à l'évolution de l'environnement et continuera à mener les efforts nécessaires d'adaptation.

Arkema maintient son objectif pour l'année 2008 d'une marge d'EBITDA de 10%. Par la qualité des projets mis en place, les résultats des pôles Chimie Industrielle et Produits de Performance soutiendront cette progression des résultats. Les Produits Vinyliques continueront à être affectés par la forte hausse de l'éthylène.

VI. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe pourraient être confrontés au cours des six prochains mois sont identiques à ceux décrits dans le document de référence 2007 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 17 avril 2008 sous le numéro R.08-026. Ce document est disponible sur le site internet d'Arkema, rubrique « Actionnaires & Investisseurs » (www.finance.arkema.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Par ailleurs, une mise à jour des passifs éventuels est présentée en note annexe des états financiers semestriels.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2008

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	10
BILAN CONSOLIDE	11
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	12
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	13
A. FAITS MARQUANTS.....	15
B. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	16
C. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	29
1 Effets de la saisonnalité.....	29
2 Informations par secteurs	29
3 Informations par zones géographiques	30
4 Autres charges et produits	31
5 Activités abandonnées.....	31
6 Résultat par action.....	32
7 Incidence des reclassements sur les états financiers 2007 publiés	33
8 Immobilisations incorporelles	33
9 Immobilisations corporelles	33
10 Stocks	33
11 Capitaux propres	34
12 Provisions et autres passifs non courants	34
13 Passifs éventuels.....	36

14	Dettes financières.....	40
15	Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers	42
16	Parties liées	43
17	Paiements fondés sur des actions.....	44
18	Engagements hors bilan	47
19	Evénements postérieurs à la clôture.....	49
	 PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2008	 50

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2008	1er semestre 2007
Chiffre d'affaires	(C2&C3)	3 001	2 977
Coûts et charges d'exploitation		(2 525)	(2 520)
Frais de recherche et développement		(79)	(76)
Frais administratifs et commerciaux		(200)	(204)
Résultat d'exploitation courant	(C2)	197	177
Autres charges et produits	(C4)	(10)	(79)
Résultat d'exploitation	(C2)	187	98
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		3	1
Résultat financier		(14)	(9)
Impôts sur le résultat		(43)	(40)
Résultat net des activités poursuivies		133	50
Résultat net des activités abandonnées	(C5)	-	18
Résultat net		133	68
Dont résultat net - part des minoritaires		1	1
Dont résultat net - part du groupe		132	67
<i>Résultat net par action (en euros)</i>	(C6)	<i>2,18</i>	<i>1,11</i>
<i>Résultat net dilué par action (en euros)</i>	(C6)	<i>2,17</i>	<i>1,10</i>
Amortissements	(C2)	(120)	(107)
EBITDA *	(C2)	317	284
Résultat net courant *		140	119

* cf. note B19-Principes et méthodes comptables / Principaux indicateurs comptables et financiers

BILAN CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	30 juin 2008	31 décembre 2007
ACTIF			
Immobilisations incorporelles, valeur nette	(C8)	440	460
Immobilisations corporelles, valeur nette	(C9)	1 497	1 525
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts		43	42
Autres titres de participation		24	24
Impôts différés actifs		16	18
Autres actifs non courants	*	127	117
TOTAL ACTIF NON COURANT		2 147	2 186
Stocks	(C10)	1 015	1 017
Clients et comptes rattachés		1 151	1 000
Autres créances		142	160
Impôts sur les sociétés - créances	*	11	14
Autres actifs courants		4	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie		73	58
Total actif des activités abandonnées		-	-
TOTAL ACTIF COURANT		2 396	2 250
TOTAL ACTIF		4 543	4 436
PASSIF			
Capital		611	605
Primes et réserves		1 570	1 449
Actions autodétenues		(11)	-
Ecarts de conversion		(210)	(140)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES - part du Groupe	(C11)	1 960	1 914
Intérêts minoritaires		20	21
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		1 980	1 935
Impôts différés passifs		49	54
Provisions et autres passifs non courants	(C12)	774	833
Emprunts et dettes financières à long terme	(C14)	67	61
TOTAL PASSIF NON COURANT		890	948
Fournisseurs et comptes rattachés		737	786
Autres créditeurs et dettes diverses		299	290
Impôts sur les sociétés - dettes		32	15
Autres passifs courants		7	6
Emprunts et dettes financières à court terme	(C14)	598	456
Total passif des activités abandonnées		-	-
TOTAL PASSIF COURANT		1 673	1 553
TOTAL PASSIF		4 543	4 436

* Les montants au 31 décembre 2007 intègrent l'effet des reclassements présentés dans la note C7-Incidence des reclassements sur les états financiers 2007 publiés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros		1er semestre 2008	1er semestre 2007
Résultat net		133	68
Amortissements et provisions pour dépréciation d'actif		128	127
Autres provisions et impôts différés		(31)	29
Profits/Pertes sur cession d'actifs long terme		(25)	(56)
Dividendes moins résultat des sociétés mises en équivalence		(3)	(1)
Variation besoin en fonds de roulement	(1) (2)	(128)	(36)
Autres variations		5	4
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		79	135
Investissements incorporels et corporels		(103)	(108)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(1)	(42)	(38)
Coût d'acquisition des titres, net de la trésorerie acquise		(13)	(5)
Augmentation des Prêts	(2)	(24)	(8)
Investissements		(182)	(159)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels		27	35
Variation des créances d'immobilisations		(14)	-
Produits de cession titres, nets de la trésorerie cédée		-	106
Produits de cession de titres de participation		-	-
Remboursement de prêts long terme		9	15
Désinvestissements		22	156
Flux de trésorerie provenant des investissements nets		(160)	(3)
Variation de capital et autres fonds propres		18	5
Rachat d'actions propres		(11)	-
Dividendes payés aux actionnaires		(46)	-
Dividendes versés aux minoritaires		-	-
Augmentation / Diminution de l'endettement long terme		107	(4)
Augmentation / Diminution de l'endettement court terme		24	(225)
Flux de trésorerie provenant du financement		92	(224)
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		11	(92)
Incidence variations change et périmètre		4	(11)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		58	171
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités abandonnées en fin de période		-	-
Avance de trésorerie consentie aux activités abandonnées		-	-
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE EN FIN DE PERIODE		73	68

Au 30 juin 2008, les impôts versés s'élèvent à 28 millions d'euros (16 millions d'euros au 30 juin 2007).

Le montant des intérêts reçus et versés au 30 juin 2008 inclus dans les flux de trésorerie provenant de l'exploitation s'élèvent respectivement à 0,1 et 13,8 millions d'euros (0,1 et 7 millions d'euros au 30 juin 2007).

(1) (2) Le tableau des flux de trésorerie intègre :

- le reclassement des fournisseurs d'immobilisations de la ligne variation du besoin en fonds de roulement vers la ligne variation des fournisseurs d'immobilisations ;
- le reclassement de la part long terme du crédit impôt recherche (CIR) de la ligne variation du besoin en fonds de roulement vers la ligne augmentation des prêts (cf. note C7-Incidence des reclassements sur les états financiers 2007 publiés).

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Actions émises		Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Actions autodétenues		Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	Nombre	Montant				Nombre	Montant			
Au 1er janvier 2007	60 453 823	605	1 006	307	(27)	-	-	1 891	15	1 906
Dividendes payés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transaction avec les actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5
Résultat net	-	-	-	67	-	-	-	67	1	68
Variations de résultat reconnues directement en capitaux propres	-	-	-	3	-	-	-	3	-	3
Pertes et gains actuariels	-	-	-	4	-	-	-	4	-	4
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	(21)	-	-	(21)	(1)	(22)
Autres	-	-	-	2	-	-	-	2	-	2
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	76	(21)	-	-	55	-	55
Au 30 juin 2007	60 453 823	605	1 006	383	(48)	-	-	1946	20	1966
Dividendes payés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transaction avec les actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-	-	-	55	-	-	-	55	1	56
Variations de résultat reconnues directement en capitaux propres	-	-	-	4	-	-	-	4	-	4
Pertes et gains actuariels	-	-	-	5	-	-	-	5	-	5
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	(92)	-	-	(92)	-	(92)
Autres	-	-	-	(4)	-	-	-	(4)	-	(4)
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	60	(92)	-	-	(32)	1	(31)
Au 31 décembre 2007	60 453 823	605	1 006	443	(140)	-	-	1914	21	1935

En millions d'euros	Actions émises		Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Actions autodétenues		Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	Nombre	Montant				Nombre	Montant			
Au 1er janvier 2008	60 453 823	605	1006	443	(140)	-	-	1 914	21	1 935
Dividendes payés	-	-	-	(46)	-	-	-	(46)	-	(46)
Emissions d'actions	618 462	6	12	-	-	-	-	18	-	18
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	(315 580)	(11)	(11)	-	(11)
Annulation d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transaction avec les actionnaires	618 462	6	12	(46)	-	(315 580)	(11)	(39)	-	(39)
Résultat net	-	-	-	132	-	-	-	132	1	133
Variations de résultat reconnues directement en capitaux propres	-	-	-	5	-	-	-	5	-	5
Pertes et gains actuariels	-	-	-	18	-	-	-	18	-	18
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	(70)	-	-	(70)	(2)	(72)
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	155	(70)	-	-	85	(1)	84
Au 30 juin 2008	61 072 285	611	1 018	552	(210)	(315 580)	(11)	1 960	20	1 980

A. FAITS MARQUANTS

1 Principaux projets de réorganisation du semestre

Les impacts comptables sont présentés dans la rubrique « autres charges et produits » (cf. note C4).

1.1 Projets de réorganisation des fonctions supports

En février 2008, ARKEMA a annoncé la réorganisation de ses fonctions Ressources Humaines et Comptabilité d'Arkema France avec la création de deux centres de services partagés dédiés, en vue de simplifier l'organisation, améliorer la productivité et renforcer la réactivité et disponibilité des services. Ce projet se traduirait par le redéploiement de 132 postes des établissements vers les deux CSP et conduirait à la suppression nette de 30 postes.

1.2 Projets de réorganisation dans le pôle Produits de Performance

En avril 2008, ARKEMA a annoncé l'arrêt de sa production de modifiants chocs MBS (méthacrylate-butadiène-styrène) sur son site américain d'Axis (Alabama) pour concentrer sa production mondiale sur l'usine de Vlissingen aux Pays-Bas.

2 Projet de réduction des émissions de gaz à effets de serre

Le 15 avril 2008, ARKEMA a annoncé un projet de réduction de ses émissions de gaz à effets de serre de son unité de production de Forane® 22 sur le site de Changshu (Chine). Après démarrage de l'incinérateur et certification par un comité spécialisé des Nations Unies (CCNUCC), le projet devrait donner lieu à l'attribution annuelle de 3,4 millions de tonnes d'unités de réductions certifiées.

3 Augmentation de capital réservée aux salariés

Afin d'associer étroitement ses salariés au développement du Groupe, ARKEMA a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés. Cette opération s'est traduite par la souscription de 618 462 titres pour un montant total de 19 M€, représentant plus de 1% du capital.

A l'issue de cette opération, le nombre d'actions composant le capital social d'ARKEMA s'élève à 61 072 285 et la participation des salariés à un peu plus de 2% (Cf. note C17.3 Paiements fondés sur des actions / Augmentation de capital réservée au salariés).

4 Condamnation pour pratiques anticoncurrentielles appartenant au passé

En juin 2008, la Commission européenne a condamné Arkema France et son ancienne maison mère Elf Aquitaine à payer une amende globale de 59 millions d'euros pour des pratiques anticoncurrentielles sur le marché du chlorate de sodium. Cette amende n'a pas d'impact sur le résultat d'ARKEMA compte tenu des provisions déjà constituées et du mécanisme de garantie convenu avec Total au moment du spin-off.

Cette décision fera l'objet d'un recours en appel dans les délais prévus devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

B. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

ARKEMA est un acteur de la chimie mondiale qui regroupe trois pôles d'activités cohérents et intégrés : les Produits Vinyliques, la Chimie Industrielle et les Produits de Performance.

Arkema S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises.

Le siège de la société est domicilié au 420, rue d'Estiennes d'Orves 92700 Colombes (France). Elle a été constituée le 31/01/2003 et les titres d'Arkema S.A. sont cotés à la bourse de Paris (Euronext) depuis le 18 mai 2006.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés d'ARKEMA au 30 juin 2008 ont été établis sous la responsabilité du Président directeur général d'Arkema S.A. et ont été arrêtés par le Conseil d'administration d'Arkema S.A. en date du 6 août 2008.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2008 ont été établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board), telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2008, et en conformité avec la norme IAS 34 « information financière intermédiaire ». S'agissant d'états financiers intermédiaires résumés, ceux-ci ne comportent pas toutes les informations requises pour l'établissement des états financiers complets et doivent donc être lus en lien avec les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Le référentiel adopté par la Commission européenne est consultable sur le site internet suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 30 juin 2008 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2007, à l'exception :

- des normes, amendements et interprétations IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne et l'IASB d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe), à savoir : IFRIC 11. Son application n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2008. L'interprétation IFRIC 12 adoptée par l'IASB mais non adoptée par l'Union européenne n'aurait pas d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2008. Les effets de l'interprétation IFRIC 14 adoptée par l'IASB mais non adoptée par l'Union européenne sont à l'étude. Le Groupe n'attend pas d'effets significatifs sur les comptes.

Par ailleurs, l'impact des normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB et l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) non encore en vigueur au 30 juin 2008, et non appliquées par anticipation par le Groupe, tels que IFRS 8, IAS 1 révisée, IAS 23 révisée, IFRS 3 révisée, IFRIC 13 et les amendements d'IAS 27, IAS 32 et d'IFRS 2, est en cours d'analyse.

De plus, les entités, actifs et activités contrôlés conjointement sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle depuis le 1^{er} janvier 2007. Ce changement de méthode ayant été effectué au cours du 2nd semestre 2007,

les impacts sur les comptes au 30 juin 2007 auraient été une diminution de 14 millions d'euros sur le chiffre d'affaires et une augmentation de 4 millions d'euros sur l'EBITDA.

L'établissement des comptes consolidés conformément aux normes IFRS conduit la direction du Groupe à réaliser des estimations et émettre des hypothèses, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat. La direction a réalisé ses estimations et émis ses hypothèses sur la base de l'expérience passée et de la prise en compte des différents facteurs considérés comme raisonnables pour l'évaluation des actifs et passifs. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations. Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des dépréciations et pertes de valeur, des engagements de retraite, des impôts différés, de la valorisation des actifs (corporels, incorporels et des titres de participation), des provisions et de certains instruments financiers. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés fait également l'objet d'estimations.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros arrondis au million d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Les principales règles et méthodes appliquées par le Groupe sont présentées ci-dessous.

1 Principes de consolidation

- Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par ARKEMA sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
- Les entités, actifs et activités contrôlés conjointement sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle depuis le 1^{er} janvier 2007.
- Les participations dans les entreprises associées sous influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Dans le cas d'un pourcentage inférieur à 20%, la consolidation par mise en équivalence ne s'applique que dans les cas où l'influence notable peut être démontrée.
- Les titres des sociétés ne remplissant pas ces critères sont inscrits en autres titres de participation.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

2 Méthode de conversion

2.1 Etats financiers des sociétés étrangères

Les sociétés étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leurs bilans sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans le poste « Ecart de conversion » inclus dans les capitaux propres des états financiers consolidés pour la part Groupe et dans le poste « Intérêts minoritaires » pour la part des minoritaires.

2.2 Opérations en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par l'entité réalisant la transaction dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les pertes et profits résultant de la conversion sont enregistrés en résultat d'exploitation courant.

3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les écarts d'acquisition, les logiciels, les brevets, les marques, les droits au bail, les dépenses de développement et des droits de tirage d'électricité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatées.

Les immobilisations incorporelles autres que les goodwill et les marques à durée d'utilité indéterminée sont amorties linéairement sur des durées comprises entre 3 et 20 ans en fonction du rythme selon lequel l'entité prévoit de consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif.

3.1 Ecart d'acquisition et marques

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets et des passifs éventuels à la date d'acquisition. Les goodwill résiduels ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum annuellement. Les modalités des tests de perte de valeur sont détaillées au paragraphe B5-Dépréciation des actifs immobilisés.

Les marques à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de perte de valeur.

3.2 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de développement sont capitalisées dès qu'ARKEMA peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise, ce qui implique aussi la certitude d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché du nouveau produit ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

4 Immobilisations corporelles

4.1 Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les subventions d'investissement reçues sont déduites directement du coût des immobilisations qu'elles ont financées. Les coûts d'emprunts relatifs à l'acquisition ou à la construction des immobilisations ne sont pas activés et sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'entretien et de réparation sont enregistrés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts liés aux arrêts pour gros entretien des installations industrielles d'une périodicité supérieure à 12 mois sont immobilisés au moment où ils sont encourus et amortis sur la période de temps séparant deux arrêts.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, tels que définis par la norme IAS 17 « Contrats de location », qui ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif du bailleur au preneur sont comptabilisées à l'actif pour la valeur de marché ou à la valeur actualisée des paiements futurs si elle est inférieure (ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous). La dette correspondante est inscrite au passif. Les contrats de location, qui ne sont pas des contrats de location financement tels que définis ci-dessus, sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

4.2 Amortissement

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

- | | |
|--|-------------|
| • Matériel et outillage : | 5 - 10 ans |
| • Matériel de transport : | 5 - 20 ans |
| • Installations complexes spécialisées : | 10 - 20 ans |
| • Constructions : | 10 - 30 ans |

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes. Ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

5 Dépréciation des actifs immobilisés

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture annuelle. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les écarts d'acquisition et les marques.

La valeur recouvrable correspond au plus haut de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Les tests sont effectués par groupe d'actifs représentant une entité économique autonome : les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Ce sont des activités opérationnelles mondiales, regroupant des produits homogènes sur les plans stratégique, commercial et industriel. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale du Groupe (ou par référence à la valeur de marché si l'actif est destiné à être vendu). En 2007, la valeur terminale avait été déterminée sur la base d'un taux de croissance de 1,5%. Le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs et la valeur terminale était par ailleurs égal à 7,5% après impôt en 2007. La dépréciation éventuelle correspond à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'UGT. Compte tenu de son caractère inhabituel, cette perte de valeur est présentée de manière distincte dans le compte de résultat sur la ligne « Autres charges et produits ». Elle peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable que l'immobilisation aurait eue à la même date si elle n'avait pas été dépréciée. Les pertes de valeurs constatées sur écarts d'acquisition ont un caractère irréversible. Notamment, en application d'IFRIC 10, les pertes de valeur, portant sur un écart d'acquisition, comptabilisées au titre d'une période intermédiaire précédente ne sont pas reprises.

6 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers comprennent principalement :

- les autres titres de participation ;
- les prêts et créances financières inclus dans les autres actifs non courants ;
- les clients et comptes rattachés ;
- la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les emprunts et autres passifs financiers (y compris les dettes fournisseurs) ;
- les instruments dérivés.

6.1 Autres titres de participation

Ces instruments sont comptabilisés selon IAS 39 comme des actifs disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Dans les cas exceptionnels où la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres.

En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est constatée, en règle générale, par le résultat d'exploitation courant. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

6.2 Prêts et créances financières

Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de dépréciation en comparant la valeur nette comptable à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Ces tests sont effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur actualisée est inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au moins à chaque arrêté comptable. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat d'exploitation courant.

6.3 Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et ultérieurement évaluées au coût amorti, éventuellement minorées d'une provision pour dépréciation en fonction du risque de non-recouvrement.

6.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont des actifs soit immédiatement disponibles, soit convertibles en disponibilités dans une échéance inférieure à 3 mois et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

6.5 Emprunts et dettes financières à long terme et à court terme (y compris les dettes fournisseurs)

Les dettes financières à long terme et à court terme (hors instruments dérivés) sont évaluées au coût amorti.

6.6 Instruments dérivés

Le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition au risque de change et de variation des prix des matières premières et de l'énergie. Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont valorisés à leur juste valeur, conformément à la norme IAS 39.

La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée en résultat d'exploitation, sauf lorsque les instruments considérés répondent aux critères de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie en IAS 39. Dans ce cas, la part efficace des variations de juste valeur est enregistrée en capitaux propres, sur la ligne « Variation des éléments reconnus directement en capitaux propres », jusqu'à ce que le sous-jacent soit comptabilisé au compte de résultat. La part inefficace est comptabilisée en résultat.

7 Stocks

Les stocks sont évalués dans les états financiers consolidés au plus faible du prix de revient et de la valeur nette de réalisation, conformément à la norme IAS 2 « Stocks ». Le coût des stocks est généralement déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP).

Les coûts des stocks de produits chimiques incluent les coûts de matières premières, de main d'œuvre directe, ainsi que l'allocation des coûts indirects de production et les amortissements. Les coûts de démarrage et les frais généraux d'administration sont exclus du prix de revient des stocks de produits chimiques.

8 Provisions et autres passifs non courants

Une provision est comptabilisée lorsque :

- Il existe pour le Groupe une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements passés, à l'égard d'un tiers. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités ;
- Il est certain ou probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ces tiers ;
- Le montant peut être estimé de manière fiable et correspond à la meilleure estimation possible de l'engagement. Dans les cas exceptionnels où le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, le passif correspondant fait l'objet d'une mention en annexe (voir note C13 sur les passifs éventuels).

Lorsqu'il est attendu un remboursement partiel ou total de la dépense qui a fait l'objet d'une provision, le remboursement attendu est comptabilisé en créance, si et seulement si le Groupe a la quasi-certitude de le recevoir.

Les provisions à long terme, autres que les provisions pour pensions et engagements similaires envers le personnel, ne sont pas actualisées, le Groupe estimant non significatif l'impact de cette non-actualisation.

9 Engagements de retraite et avantages similaires

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » :

- les cotisations versées dans le cadre de régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charge de la période ;
- les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont comptabilisés et évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées.

Avantages postérieurs à l'emploi

Concernant les régimes à prestations définies, l'évaluation des engagements, selon la méthode des unités de crédits projetées, intègre principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite ;
- un taux d'actualisation financière, fonction de la zone géographique et de la durée des engagements ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et de progression des dépenses de santé.

Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels.

Le Groupe retient l'option offerte par l'amendement d'IAS 19 de décembre 2004 « Actuarial Gains and Losses, Group plans and disclosures » permettant de comptabiliser les pertes et gains actuariels directement en capitaux propres, sur la ligne « Pertes et gains actuariels ».

Lors de la modification ou de la création d'un régime, la part acquise des coûts des services passés doit être reconnue immédiatement en résultat, la part des engagements non-acquis fait l'objet d'un amortissement sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

Le montant de la provision tient compte de la valeur des actifs destinés à couvrir les engagements de retraite qui vient en minoration de l'évaluation des engagements ainsi déterminés.

Autres avantages à long terme

Pour les autres avantages à long terme, selon la réglementation applicable, la provision est constituée selon une méthode simplifiée. Ainsi, si une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées est nécessaire, les écarts actuariels ainsi que l'ensemble du coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans la provision en contrepartie du compte de résultat.

La charge nette liée aux engagements de retraite et autres engagements envers le personnel est comptabilisée en résultat d'exploitation courant, à l'exception :

- de l'effet des réductions ou liquidations de régimes qui sont présentées dans les « autres charges et produits » en cas de modification substantielle de ces régimes ;
- du coût financier, du rendement attendu des actifs du régime, et des écarts actuariels liés aux changements de taux d'actualisation des autres avantages à long terme, qui sont classés en résultat financier.

Lors des clôtures intermédiaires, les charges de retraites et les autres avantages au personnel à long terme, sont calculés sur base d'une extrapolation des évaluations actuarielles réalisés à la clôture de l'exercice précédent. Ces évaluations sont modifiées en cas d'évolution significative des conditions de marché par rapport à la clôture de l'exercice précédent ou de réductions ou de liquidations ou d'autres événements non récurrents significatifs (cf. C12.2 Provisions et autres passifs non courants / Provisions).

10 Quotas d'émission des gaz à effets de serre

En l'absence de normes IFRS ou interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO₂, les dispositions suivantes ont été mises en œuvre :

- les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle,
- les opérations réalisées sur le marché sont comptabilisées à leur valeur de transaction.

A ce stade, les quotas attribués couvrent les besoins opérationnels des unités européennes d'ARKEMA, sans déficit prévisible. ARKEMA n'effectue pas d'activité trading de quota de CO2. Toutefois, dans le cadre courant de son activité opérationnelle, ARKEMA peut être amené à vendre au comptant ou à terme les excédents. Ces ventes n'entrent pas dans le champ d'application de l'IAS 39, compte tenu de l'exception « own use ».

11 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques liés à la propriété des biens.

12 Impôts différés

Le Groupe applique la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux et autres crédits impôts, conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice, sauf s'il se rapporte à des éléments débités et crédités précédemment dans les capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôt différé ne font pas objet d'un calcul d'actualisation.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable. Pour apprécier la capacité à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des perspectives de rentabilité telles que déterminées par le Groupe et de l'historique des résultats fiscaux.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées, coentreprises, sauf si :

- le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporelle se renversera et,
- il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

13 Information sectorielle

L'information sectorielle est établie en fonction de deux critères distincts : l'un primaire fondé sur les pôles d'activité du Groupe, l'autre secondaire, fondé sur les grandes régions géographiques.

L'information sectorielle est présentée en conformité avec le système de reporting interne du Groupe utilisé par la Direction Générale pour mesurer la performance financière et allouer les ressources.

Les activités du Groupe sont définies en trois secteurs opérationnels : Produits Vinyliques, Chimie Industrielle, Produits de Performance.

- Les Produits Vinyliques rassemblent le chlore/soude, le PVC, les compounds vinyliques et la transformation aval (tubes et profilés). Ils trouvent des débouchés tant dans le domaine du traitement de l'eau que dans le domaine de la santé et de l'hygiène domestique, de l'équipement de la maison aux loisirs en passant par l'équipement de l'automobile.
- La Chimie Industrielle rassemble les acryliques, les polymères acryliques de spécialité à compter du 1^{er} octobre 2007, le PMMA, la thiochimie, les fluorés et les oxygénés. Ces intermédiaires sont utilisés comme matières premières par de nombreux secteurs industriels tels que la production de froid, l'isolation, la production de pâte à papier, l'industrie textile, la pharmacie, l'alimentation animale, les encres et peintures ainsi que l'électronique et l'automobile.
- Les Produits de Performance regroupent les polymères techniques, les spécialités chimiques, les additifs fonctionnels, et les résines urée-formol jusqu'au 31 octobre 2007. Les produits de performance sont utilisés dans des secteurs variés, en passant des transports aux articles de sport, des produits de beauté au matériel médical, du bâtiment et du génie civil jusqu'à l'électroménager.

Les activités fonctionnelles et financières qui ne sont pas directement affectables aux activités opérationnelles (notamment certains frais de recherche et coûts centraux) sont regroupées dans une section Corporate.

14 Tableaux de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis en euros au cours moyen de chaque période. Les tableaux de flux de trésorerie excluent les différences de change dues à la conversion en euros des actifs et passifs des bilans libellés en devises étrangères au cours de fin de période (sauf pour la trésorerie et équivalents de trésorerie). Par conséquent, les flux ne peuvent être reconstitués à partir des montants figurant au bilan.

Les variations des concours bancaires courants sont incluses dans les flux de trésorerie de financement.

15 Paiements fondés sur des actions

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription d'actions et les actions gratuites accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution, qui correspond généralement à la date du Conseil d'administration.

La juste valeur des options est déterminée selon le modèle Black & Scholes, elle est répartie linéairement dans les charges de personnel entre la date d'attribution et la date à laquelle les options peuvent être exercées.

La juste valeur des droits à actions gratuites correspond au cours d'ouverture de Bourse le jour de la réunion du Conseil d'administration ayant décidé de leur attribution ajusté des dividendes non perçus pendant la période d'acquisition. Elle est répartie linéairement dans les charges de personnel sur la période d'acquisition des droits.

16 Résultat par action

Le résultat net par action correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation depuis le début de l'exercice.

Le résultat net dilué par action correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, ces deux éléments étant ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

L'effet de la dilution est donc calculé en tenant compte des options de souscription d'actions et des attributions gratuites d'actions à émettre.

17 Regroupements d'entreprises

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser tous les regroupements d'entreprises entrant dans le champ d'IFRS 3. Le coût d'un regroupement correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur en échange du contrôle de l'entreprise acquise, augmentée de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Le Groupe comptabilise, à la date de l'acquisition, les actifs identifiables de l'entreprise acquise, les passifs identifiables et passifs éventuels assumés, à la juste valeur. Le goodwill acquis lors d'une acquisition est comptabilisé comme un actif et initialement évalué à l'excédent du coût de l'acquisition sur la part de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs identifiables, passifs et passifs éventuels acquis.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprise prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

18 Activités abandonnées et actifs non courants détenus en vue de la vente

Une activité abandonnée est définie, selon IFRS 5, comme une composante de l'activité du Groupe faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte et fait partie d'un plan unique et coordonné de cession.

Les éléments du résultat, du tableau des flux de trésorerie et du bilan, relatifs à ces activités abandonnées, sont présentés dans une note spécifique de l'annexe, pour l'exercice en cours avec comparaison à l'exercice précédent.

Le Groupe présente, pour l'exercice considéré, sous la forme classique les actifs et passifs des activités poursuivies auxquels s'ajoutent les actifs et passifs des activités abandonnées et des actifs non courants détenus en vue de la vente. Ces actifs et passifs ne sont pas compensés et sont présentés respectivement sur deux lignes spécifiques au bilan. Le bilan de l'exercice précédent n'est pas modifié.

Le Groupe présente, pour l'exercice considéré et l'exercice précédent, sous la forme classique le compte de résultat des activités poursuivies, auquel s'ajoute un seul montant comprenant le total du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées.

Le Groupe présente, pour les deux exercices considérés, le tableau de flux de trésorerie sans distinguer activités poursuivies et activités abandonnées. Les informations sur les flux de trésorerie des activités abandonnées sont néanmoins disponibles dans une note spécifique de l'annexe.

19 Principaux indicateurs comptables et financiers

Les principaux indicateurs de performance utilisés sont les suivants :

- **Résultat d'exploitation** : il est constitué de l'ensemble des charges et produits des activités poursuivies ne résultant pas du résultat financier, des sociétés mises en équivalence et de l'impôt ;
- **Autres charges et produits** : il s'agit de charges et produits en nombre limité, bien identifiés, non récurrents et d'un montant particulièrement significatif que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces charges et produits concernent notamment :
 - les dépréciations pour perte de valeur des actifs incorporels et corporels,
 - les plus ou moins-values de cession,
 - certaines charges importantes de restructuration et d'environnement qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat d'exploitation courant,
 - certaines charges liées à des sinistres d'importance majeure ou à des litiges dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante,
 - les frais liés à la Scission des Activités Arkema ;
- **Résultat d'exploitation courant** : il est obtenu par différence entre le résultat d'exploitation et les autres charges et produits définis précédemment ;
- **Résultat net courant** : il correspond au résultat net part du Groupe corrigé pour leur part Groupe :
 - des autres charges et produits après prise en compte de l'impact fiscal de ces éléments,
 - des charges ou produits d'impôt ayant un caractère exceptionnel et dont le montant est jugé significatif,
 - du résultat net des activités abandonnées ;
- **EBITDA** : il correspond au résultat d'exploitation courant augmenté des dotations aux amortissements comptabilisées dans le résultat d'exploitation courant (anciennement appelé EBITDA courant) ;
- **Besoin en fonds de roulement** : il s'agit de la différence entre les stocks, les créances clients et comptes rattachés, les autres créances, les créances d'impôt sur les sociétés d'une part et les dettes fournisseurs et comptes rattachés, les autres créateurs et dettes diverses ainsi que les dettes d'impôt sur les sociétés d'autre part ;
- **Capitaux employés** : les capitaux employés sont obtenus par l'addition des valeurs comptables (nettes) des immobilisations incorporelles et corporelles, des titres et prêts des sociétés mises en équivalence, des autres titres de participation, des autres actifs non courants (à l'exception des impôts différés actifs) et du besoin en fonds de roulement ;

- **Endettement net** : il s'agit de la différence entre les emprunts et dettes financières à long terme et à court terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

C. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

1 Effets de la saisonnalité

Le profil type de l'activité d'Arkema fait apparaître des effets de saisonnalité. Différentes caractéristiques contribuent à ces effets :

- la demande pour les produits fabriqués par ARKEMA est en général plus faible pendant les mois d'été (juillet/août) et de décembre notamment en raison du ralentissement de l'activité industrielle observé principalement en France et en Europe du Sud ;
- dans certaines activités, en particulier celles servant les marchés de la réfrigération, le niveau des ventes est en général plus fort au cours du premier semestre qu'au cours du second semestre ; et
- les grands arrêts pluriannuels des unités de production pour maintenance ont lieu plus souvent au second semestre qu'au premier semestre.

Ces effets de saisonnalité observés dans le passé ne sont pas nécessairement représentatifs du futur mais peuvent influencer la variation du résultat et du besoin en fonds de roulement entre les différents trimestres de l'exercice.

Les produits des activités ordinaires perçus de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle pendant un exercice ne sont ni anticipés ni différés à une date intermédiaire s'il n'est pas approprié de les anticiper ou de les différer à la fin de l'exercice.

2 Informations par secteurs

Le résultat d'exploitation et les actifs sont répartis entre chaque secteur d'activité avant ajustements inter secteurs. Les transactions entre secteurs sont réalisées à des prix proches des prix de marché.

30-juin-08 En millions d'euros	Produits vinyliques	Chimie industrielle	Produits de performance	Corporate	Total Groupe
Chiffre d'affaires hors groupe	784	1 357	857	3	3 001
Chiffre d'affaires inter secteurs	33	75	10	-	
Chiffre d'affaires total	817	1 432	867	3	
Résultat d'exploitation courant	12	131	77	(23)	197
Autres charges et produits	(2)	(7)	(4)	3	(10)
Résultat d'exploitation	10	124	73	(20)	187
Résultats des SME	3	-	-	-	3
Détail des charges sectorielles importantes sans contrepartie en trésorerie :					
Amortissement	(19)	(59)	(42)	-	(120)
Résultat des dépréciations	-	-	-	-	-
Provisions	9	5	1	4	19
EBITDA	31	190	119	(23)	317
Investissements incorporels et corporels	29	46	27	1	103

30-juin-07 En millions d'euros	Produits vinyliques	Chimie industrielle	Produits de performance	Corporate	Total Groupe
Chiffre d'affaires hors groupe	750	1 308	916	3	2 977
Chiffre d'affaires inter secteurs	31	80	10	-	
Chiffre d'affaires total	781	1 388	926	3	
Résultat d'exploitation courant	49	96	61	(29)	177
Autres charges et produits	(4)	(51)	(22)	(2)	(79)
Résultat d'exploitation	45	45	39	(31)	98
Résultats des SME	1	-	-	-	1
Détail des charges sectorielles importantes sans contrepartie en trésorerie :					
Amortissement	(12)	(51)	(43)	(1)	(107)
Résultat des dépréciations	-	-	-	-	-
Provisions	(3)	(38)	(12)	24	(29)
EBITDA	61	147	104	(28)	284
Investissements incorporels et corporels	32	36	38	2	108

3 Informations par zones géographiques

Le chiffre d'affaires hors groupe est présenté sur la base de la localisation géographique des clients.

30 juin 2008 En millions d'euros	France	Reste de l'Europe	ALENA (1)	Asie	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires hors groupe	554	1 232	634	416	165	3 001

30 juin 2007 En millions d'euros	France	Reste de l'Europe	ALENA (1)	Asie	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires hors groupe	545	1 213	684	385	150	2 977

(1) ALENA : Etats-Unis, Canada, Mexique

4 Autres charges et produits

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2008			30.06.2007		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Restructuration et environnement	(24)	2	(22)	(80)	-	(80)
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Dépréciation d'actifs (hors écarts d'acquisition)	-	-	-	-	-	-
Sinistres et litiges	(1)	-	(1)	(15)	-	(15)
Résultat de cession	-	13	13	-	16	16
Autres	-	-	-	-	-	-
Total des autres charges et produits	(25)	15	(10)	(95)	16	(79)

Les montants relatifs aux activités abandonnées sont présentés en note C5 Activités abandonnées.

Sur le premier semestre 2008, les coûts de restructuration et d'environnement comprennent essentiellement des charges de restructuration dans le pôle Produits Vinyliques (2 millions d'euros), dans le pôle Chimie Industrielle (6 millions d'euros), dans le pôle Produits de Performance (6 millions d'euros) et dans le Corporate pour la création du centre de Services Partagés Comptabilité / Ressources humaines d'Arkema France (8 millions d'euros).

Le résultat de cession intègre principalement la vente du Centre d'Application de Levallois (France).

Sur le premier semestre 2007, les coûts de restructuration et d'environnement concernent principalement les sites français de Pierre-Bénite (48 millions d'euros), Carling (6 millions d'euros) et de Dorlyl au Havre (8 millions d'euros) et également les sites de Bonn (Allemagne, 8 millions d'euros) et Vlissingen (Pays-Bas, 7 millions d'euros).

Les coûts de sinistres et litiges se rapportent principalement à l'incendie survenu en mai 2007 à Lavéra (France).

Le résultat de cession concerne principalement le produit de la vente du terrain de Tacoma (USA).

5 Activités abandonnées

Les activités abandonnées comprennent les activités Cerexagri cédées le 1^{er} février 2007.

Les activités Cerexagri sont présentées au 30 juin 2007 sur une seule ligne au compte de résultat « activités abandonnées » incluant pour 2007 la plus-value réalisée.

Compte de résultat Cerexagri	Comptes consolidés 30.06.08	Comptes consolidés 30.06.07
En millions d'euros		
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat d'exploitation courant	-	-
Autres Charges et produits	-	* 18
Résultat d'exploitation	-	18
Résultat net	-	18
Dont résultat net - part des minoritaires	-	-
Dont résultat net - Part du Groupe	-	18
Amortissement courant	-	-
EBITDA	-	-

(*) correspond à la plus-value de cession réalisée

6 Résultat par action

Le calcul du résultat net et du résultat dilué par action est présenté ci-dessous :

	30 juin 2008	30 juin 2007
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	60 461 195	60 453 823
Effet dilutif des options de souscription d'actions	132 256	143 063
Effet dilutif des attributions d'actions gratuites	141 295	96 366
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentielles	60 734 746	60 693 252

Le calcul du résultat net par action est déterminé ci-dessous :

	30-juin-08	30-juin-07
Résultat net part du Groupe	132	67
Résultat net par action (€)	2,18	1,11
Résultat net dilué par action (€)	2,17	1,10
Résultat net par action sur activités poursuivies (€)	2,18	0,81
Résultat net dilué par action sur activités poursuivies (€)	2,17	0,80

7 Incidence des reclassements sur les états financiers 2007 publiés

Ces reclassements portent sur des postes d'actif, et par voie de conséquence sur les rubriques du tableau des flux de trésorerie.

Les impacts de ces reclassements se présentent comme suit :

En millions d'euros	31.12.07 publié	Reclassements		31.12.07 après effets des reclassements
Autres actifs non courants	100	17	(1)	117
Impôts sur les sociétés - créances	31	(17)	(1)	14

(1) La part long terme du crédit impôt recherche (CIR) est reclassée du poste « Impôts sur les sociétés - créances » vers le poste « Autres actifs non courants ».

8 Immobilisations incorporelles

Sur le premier semestre 2008, la société n'a pas comptabilisé de provisions pour perte de valeur sur ses immobilisations incorporelles, ainsi que sur le 1^{er} semestre 2007.

9 Immobilisations corporelles

Sur le premier semestre 2008, les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont élevées à 96 millions d'euros (106 millions d'euros sur le premier semestre 2007). Par ailleurs, le Groupe a cédé et mis au rebut des immobilisations corporelles pour 21 millions d'euros en valeur brute (44 millions d'euros sur le premier semestre 2007).

Sur le premier semestre 2008, la société n'a pas comptabilisé de provisions pour perte de valeur sur ses immobilisations corporelles au-delà de celles enregistrées dans le cadre des opérations de restructuration, de l'ordre de 9 millions d'euros.

10 Stocks

Sur le premier semestre 2008, le Groupe a comptabilisé un montant de 2 millions d'euros au titre des dotations (nettes des reprises) de provisions pour dépréciation des stocks, à comparer à 3 millions d'euros de dotations (nettes des reprises) sur le premier semestre 2007.

11 Capitaux propres

Au 1^{er} janvier 2007, le capital social s'élevait à 604,5 millions d'euros et était composé de 60 453 823 d'actions d'un montant nominal de 10 euros.

Le 30 avril 2008, le Groupe a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés : 618 462 titres ont été souscrits au prix de 30,42 euros par action, prix fixé par le Conseil d'administration du 4 mars 2008. A l'issue de cette opération, le capital social d'ARKEMA est porté à 610,7 millions d'euros divisés en 61 072 285 actions.

Au cours du 1^{er} semestre 2008, la société a procédé au rachat de 315 580 actions propres comptabilisées en déduction de la situation nette.

L'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2008 a adopté la résolution proposant de distribuer un dividende au titre de l'exercice 2007 représentant 0,75 euros par action, soit un montant total de 46 millions d'euros.

12 Provisions et autres passifs non courants

12.1 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent à 30 millions d'euros au 30 juin 2008 contre 29 millions d'euros au 31 décembre 2007.

12.2 Provisions

en millions d'euros	Pensions, retraites et obligations similaires (1)	Litiges (2)	Protection de l'environnement	Restructuration	Autres (1) (2)	Total
31 décembre 2007 publié avant reclassements	261	54	207	113	169	804
Reclassements	45	(54)	-	-	9	0
Au 1er janvier 2008 après reclassements	306	-	207	113	178	804
Dotations	10	-	1	12	14	37
Reprises de provision utilisée	(14)	-	(7)	(28)	(9)	(58)
Reprises de provision non utilisée	-	-	(1)	-	(10)	(11)
Variations de périmètre	-	-	-	-	(3)	(3)
Ecart de conversion	(2)	-	(5)	-	(3)	(10)
Autres (3)	(16)	-	-	-	1	(15)
Activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2008	284	-	195	97	168	744

- (1) Les provisions pour médailles du travail et gratifications d'ancienneté ont été reclassées de la colonne « Autres » vers la colonne « Pensions, retraites et obligations similaires »
- (2) Les provisions pour litiges ont été regroupées dans la colonne « Autres »
- (3) La ligne « Autres » comporte les écarts actuariels de l'exercice

12.3 Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires

Au 30 juin 2008, les provisions pour pensions, retraites et obligations similaires sont composées d'engagements de retraite pour 143 millions d'euros, de plans de couverture de frais médicaux pour 82 millions d'euros, de médailles du travail et gratifications d'ancienneté pour 44 millions d'euros et d'autres engagements pour 15 millions d'euros.

Par ailleurs, les actifs de retraite s'élèvent à 16 millions d'euros au 30 juin 2008.

Les taux de marché des obligations de première catégorie ayant varié de façon significative, ARKEMA a retenu au 30 juin 2008 les taux d'actualisation suivants :

	Europe	USA
au 30 juin 2008	5,60% - 5,80%	6,30%
au 31 décembre 2007	5,10% - 5,75%	6,00%

Les valeurs actuelles des droits cumulés à la fin de l'année 2007 (DBO : Defined Benefit Obligations) ont été ajustées pour tenir compte de l'évolution des taux d'intérêts sur le semestre sur la base des tables de sensibilité élaborées par les actuaires externes du Groupe dans le cadre de l'arrêté des comptes 2007. La juste valeur des actifs de régime a fait l'objet de nouvelles évaluations au 30 juin 2008.

L'évolution des taux d'actualisation et la revalorisation des actifs de régime ont les effets suivants au 30 juin 2008 :

en millions d'euros	Changement du taux d'actualisation	Revalorisation des actifs de régime
Ecarts actuariels inscrits en capitaux propres		
Gains actuariels liés aux retraites et plans médicaux	30	(12)
Obligations inscrites au passif du bilan		
Retraite et autres avantages à long terme	(39)	20
Produits ou charges comptabilisés en résultat		
Autres avantages accordés aux salariés	1	-

12.4 Provisions pour protection de l'environnement

Les provisions pour protection de l'environnement sont constatées pour couvrir les charges liées à la dépollution des sols et nappes phréatiques, principalement :

- en France pour 95 millions d'euros.

- aux Etats-Unis pour 72 millions d'euros, dont 55 millions d'euros au titre des friches industrielles couverts par la garantie Total (créance reconnue en « autres actifs non courants » pour un montant de 35 millions d'euros).

12.5 Provisions pour restructurations

Les provisions pour restructurations concernent principalement la restructuration des activités en France pour 85 millions d'euros, en Europe hors France pour 8 millions d'euros et aux Etats-Unis pour 3 millions d'euros.

12.6 Autres provisions

Les autres provisions pour risques et charges sont composées de provisions pour désamiantage pour 14 millions d'euros, et de provisions pour litiges constituées au titre des procédures en cours en Europe en matière de législation concurrence (provision au passif de 31 millions d'euros diminuée de 18 millions d'euros en « autres actifs non courants »).

13 Passifs éventuels

13.1 Environnement

Les activités d'ARKEMA sont soumises à un ensemble de réglementations locales, nationales et internationales en constante évolution dans le domaine de l'environnement et de la sécurité industrielle qui impose des prescriptions de plus en plus complexes et contraignantes. A ce titre, ces activités peuvent comporter un risque de mise en jeu de la responsabilité d'ARKEMA notamment en matière de dépollution des sites et de sécurité industrielle.

Compte tenu des informations disponibles, des accords conclus avec Total et des provisions relatives à l'environnement enregistrées dans les comptes, la Direction d'ARKEMA estime que les passifs environnementaux recensés à ce stade sont évalués et pris en compte dans les états financiers au mieux de leur connaissance à ces dates. Toutefois si les lois, réglementations ou politiques gouvernementales en matière d'environnement étaient amenées à évoluer, les obligations d'ARKEMA pourraient être modifiées et entraîner des nouveaux coûts.

Dépollution de sites

Des sites actuellement exploités par ARKEMA ou ayant été exploités ou cédés par ARKEMA dans le passé, des sites voisins ou des sites sur lesquels ARKEMA a entreposé ou fait éliminer des déchets, ont fait, font encore ou pourraient dans le futur faire l'objet de demandes spécifiques de dépollution ou de maîtrise des émissions de la part des autorités compétentes.

Sites en activité :

ARKEMA dispose d'un grand nombre de sites dont certains sont probablement pollués compte tenu de leur forte ancienneté et de la diversité des activités qui y sont exercées ou y ont été exercées dans le passé. Sur ces sites, certaines situations ont été identifiées, et ARKEMA a d'ores et déjà effectué certains travaux de dépollution, ou envisagé des plans d'actions et constitué des provisions pour faire face aux travaux de dépollution à venir.

Néanmoins, compte tenu (i) des incertitudes sur les moyens techniques à mettre en œuvre, (ii) d'éventuelles situations non connues (iii) des incertitudes sur la durée réelle des remises en état par rapport à la durée estimée de celles-ci (ex. pompage - traitement), et (iv) des possibles évolutions réglementaires, il ne peut être exclu que les dépenses que le Groupe devra supporter soient supérieures aux montants provisionnés. Ces surcoûts éventuels concernent principalement les sites de Calvert-City (Etats-Unis), Carling (France), Günzburg (Allemagne), Jarrie (France), Pierre-Bénite (France), Riverview (Etats-Unis), Rotterdam (Pays-Bas) et Saint-Auban (France), et pourraient avoir une incidence négative sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe. Concernant le site de Saint-Auban, différentes procédures judiciaires mettant en cause Arkema France ont été regroupées (jonction de procédures) devant le Tribunal correctionnel de Nanterre. Ces procédures sont en cours d'instruction.

Sites à l'arrêt (friches industrielles) :

Total a repris directement ou indirectement les sites à l'arrêt.

13.2 Litiges et procédures en cours

13.2.1 Litiges liés au droit de la concurrence

Le Groupe est impliqué dans différentes procédures aux États-Unis, au Canada et en Europe à propos de violations alléguées des règles de droit de la concurrence en matière d'ententes.

Afin de couvrir les risques afférents aux procédures aux Etats-Unis et en Europe survenues avant la réalisation de la Scission des Activités Arkema, Total S.A. et l'une de ses filiales ont consenti au profit d'Arkema S.A. et d'Arkema Amériques SAS des garanties dont les principaux termes sont décrits dans la note Engagements hors bilan des états financiers consolidés au 31 décembre 2007.

Le risque financier afférent à l'ensemble des procédures décrites ci-dessous est difficile à quantifier.

Sur la base de son analyse des dossiers, en prenant en considération les garanties consenties par Total S.A. (cf. C18.2 Engagements hors bilan / Engagements reçus), le Groupe dispose, au titre de ces procédures, de provisions à hauteur d'un montant de 31 millions d'euros (au 30 juin 2008) dont 18 millions ont fait l'objet de recours formés par Arkema France devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Procédures diligentées par la Commission européenne

Au 1^{er} semestre 2008, la Commission européenne a condamné Arkema France, et son ancienne maison mère Elf Aquitaine, au paiement d'une amende globale de 59 millions d'euros dans le cadre de la procédure « chlorate de sodium » qui avait débuté en 2004. Cette décision fera l'objet d'un recours en appel dans les délais prévus devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Concernant la procédure « stabilisant de chaleur », celle-ci reste encore pendante devant la Commission. Elle n'a pas fait l'objet de développement notable au cours du premier semestre 2008.

La procédure correspondant au recours exercé par Arkema France devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes à l'issue de la décision de la Commission européenne dans l'affaire de l'acide

monochloroacétique a donné lieu à une convocation pour audience à la date du 19 juin 2008. Une décision du Tribunal est attendue dans les mois qui suivent l'audience.

Les procédures correspondant aux recours exercés par Arkema France devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes à l'issue des décisions de la Commission européenne dans les affaires peroxyde d'hydrogène et méthacrylates sont toujours pendantes devant le tribunal.

L'action judiciaire introduite par Basell Polyolefine en Allemagne fin 2006 n'a pas connu de développement notable au cours du premier semestre 2008.

Ces différents événements n'ont pas conduit à modifier la provision globale existante au 31 décembre 2007.

Procédures aux États-Unis et au Canada

Parmi les actions collectives intentées par des acheteurs directs d'additifs pour plastiques à l'encontre d'Arkema Inc. et d'autres producteurs en raison de violations alléguées du droit de la concurrence américain, un tribunal de première instance avait certifié plusieurs actions émanant de producteurs de différentes catégories d'additifs pour plastiques. Arkema Inc. avait fait appel de ces décisions.

De la même manière, au cours du premier semestre 2008, dans le cadre des actions collectives (« class actions ») intentées à l'encontre d'Arkema Inc. et d'Arkema France en raison de violations alléguées du droit de la concurrence américain, un tribunal de première instance a certifié l'action d'acheteurs directs de peroxyde d'hydrogène. Arkema Inc. et Arkema France ont également fait appel de la certification de cette « class ». Dans le cadre de cet appel, la procédure orale s'est déroulée devant la Cour d'appel du 3^{ème} circuit le 17 avril 2008. Aucune décision n'a encore été rendue par cette cour.

Aucun développement notable n'est à signaler au cours du premier semestre 2008 dans le cadre de l'enquête menée par le Département de la Justice concernant le secteur du peroxyde d'hydrogène.

De la même manière, aucun développement notable n'est intervenu au cours de cette période s'agissant des actions collectives initiées par : (a) des acheteurs indirects de peroxyde d'hydrogène et (b) des acheteurs indirects d'additifs pour plastiques.

Dans le cadre de l'action collective intentée par des acheteurs directs de méthacrylate de méthyle (MAM) et de polyméthacrylate de méthyle (PMMA), Arkema Inc. et les autres défendeurs ont déposé une demande en vue du rejet de cette plainte. Aucune décision n'a encore été prise sur cette demande et aucune « class » n'a été certifiée.

Dans l'action individuelle intentée à l'encontre d'Arkema Inc. et d'Arkema France concernant le peroxyde d'hydrogène, les plaignants ont accepté de renoncer, sous réserve, à leur plainte aux Etats-Unis. Il n'y a pas eu d'autre développement notable dans l'autre action individuelle engagée par un acheteur direct de peroxyde d'hydrogène.

Les actions civiles engagées au Canada en raison de violations alléguées du droit de la concurrence canadien n'ont pas donné lieu à des développements particuliers au cours de la période.

13.2.2 Maladies professionnelles

Pour la fabrication de ses produits, le Groupe utilise et a utilisé des substances toxiques ou dangereuses. Malgré les procédures de sécurité et de surveillance mises en place au niveau du Groupe, ainsi qu'au niveau de chaque site de production, les salariés du Groupe pourraient avoir été exposés à ces substances et développer des pathologies spécifiques à ce titre.

A cet égard, comme la plupart des groupes industriels, le Groupe a, par le passé, recouru à différents composants d'isolation ou de calorifuge à base d'amiante dans ses installations industrielles. Ainsi, certains salariés ont pu être exposés avant l'élimination progressive de ces matériaux et l'utilisation de produits de substitution.

Le Groupe a anticipé sur ses sites français les dispositions réglementaires relatives à l'amiante (décrets 96-97 et 96-98 du 7 février 1996 et décret 96-1133 du 24 décembre 1996). Ainsi le Groupe a, d'une part, inventorié les matériaux de construction contenant de l'amiante, présents dans ses locaux, informé les employés des résultats de ces investigations et pris les mesures collectives et individuelles de protection requises par les textes en vigueur. Toutefois, le Groupe a fait l'objet de déclarations de maladies professionnelles liées à une exposition passée à l'amiante, le plus souvent sur des périodes d'activité antérieures aux années 1980. Compte tenu des délais de latence des différentes pathologies liées à l'amiante, un nombre important de déclarations de maladies professionnelles risque d'être enregistré dans les années à venir.

Le Groupe a constitué des provisions pour couvrir les risques d'actions pour faute inexcusable de l'employeur relatifs aux maladies déclarées.

13.2.3 Autres litiges et passifs éventuels

- Arkema France

Au cours du 1^{er} semestre 2008, ni le litige avec la société Gasco portant sur une demande en réparation de cette dernière au titre d'une rupture alléguée de relations contractuelles et d'une violation d'un accord d'exclusivité, ni le passif éventuel relatif à la fourniture par Arkema France de divers produits pour le revêtement d'éléments utilisés dans des équipements de traitement sanitaire n'ont connu de développement notable.

En 2005, 260 salariés et anciens salariés de l'établissement de Pierre-Bénite ont formulé une demande en réparation devant les Conseils de prud'hommes de Lyon pour non-respect allégué de dispositions de la convention collective de la Chimie. Ces dispositions accordent aux ouvriers, techniciens et agents de maîtrise travaillant en poste et en service continu ou semi-continu pour une durée supérieure à six heures, une pause de trente minutes au cours de laquelle les salariés sont dégagés de tout travail. Les demandeurs estiment que tel qu'il est organisé et aménagé par la direction dans cet établissement, le temps de pause qui leur est accordé ne leur permet pas d'être dégagé de tout travail et de pouvoir ainsi vaquer librement à des occupations personnelles. Ils prétendent subir à ce titre un préjudice justifiant réparation. Le montant des demandes s'élevait à 5,2 millions d'euros. Arkema France conteste ces demandes. Un juge départiteur a été saisi compte tenu de la décision de départage rendue par le conseil de Prud'hommes de Lyon le 19 janvier 2007. Une audience s'est tenue le 27 mars 2008. Par jugement du 24 juin 2008, les demandeurs ont été intégralement déboutés

de leurs demandes. Les salariés ont fait appel de cette décision. Une provision a été constituée dans les comptes pour un montant que le Groupe estime suffisant.

- CECA

Le litige opposant la société Intradis à CECA, tendant à faire reconnaître la responsabilité de CECA dans la pollution d'un terrain acquis par la société Intradis, n'a pas connu de développement notable au cours du premier semestre 2008.

- Arkema Inc.

Les procédures en cours concernant l'enquête civile de l'administration fiscale américaine ou les réclamations de tiers relatives à des expositions à l'amiante ou à des produits contenant de l'amiante n'ont pas connu de développement notable au cours du premier semestre 2008.

Dans le litige opposant Norit Americas Inc. à Arkema Inc. suite à l'acquisition par Norit d'une unité de charbons actifs, cette dernière a chiffré sa demande d'indemnisation pour non-respect du « Clean Air Act » à un montant de 7,5 millions de dollars US sans se prononcer sur la demande d'Arkema Inc. pour le solde du prix de l'unité de production restant à payer. Ce litige fait l'objet d'une constitution de provisions pour un montant que le Groupe estime suffisant.

Dans la plainte initiée par la famille d'un employé d'une société de transport décédé au cours de la livraison d'un produit odorisant, une date d'audience a été fixée au 8 septembre 2008.

14 Dettes financières

L'endettement financier net du Groupe est de 592 millions d'euros à fin juin 2008, compte tenu d'une trésorerie de 73 millions d'euros ; il est essentiellement libellé en euros et à taux variable.

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit multi-devises syndiquée d'un montant maximal de 1 100 millions d'euros, d'une durée initiale de cinq ans, avec une échéance au 31 mars 2011. En février 2007, la ligne de crédit a été étendue une première fois au 31 mars 2012 à hauteur de 1 094 millions d'euros. En février 2008, la ligne de crédit a été étendue une seconde fois au 31 mars 2013 à hauteur de 1 049 millions d'euros.

A fin juin 2008, le taux moyen de la ligne de crédit syndiquée est d'environ 4,54% et le montant non utilisé de cette ligne de crédit s'élève à 600 millions d'euros.

14.1 Analyse de l'endettement net par nature

En millions d'euros	30.06.2008	31.12.2007
Locations financement - Crédit bail	16	17
Emprunts bancaires	26	15
Autres dettes financières	24	29
Emprunts et dettes financières à long terme	66	61
Locations financement - Crédit bail	2	1
Crédit syndiqué	500	405
Autres emprunts bancaires	86	43
Autres dettes financières	11	7
Emprunts et dettes financières à court terme	599	456
Emprunts et dettes financières	665	517
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73	58
Endettement net	592	459

14.2 Analyse de la dette financière par échéances

La répartition de la dette incluant les charges d'intérêts par échéance est la suivante :

En millions d'euros	30.06.2008	31.12.2007
Inférieure à 1 an	603	460
Comprise entre 1 et 2 ans	5	9
Comprise entre 2 et 3 ans	5	7
Comprise entre 3 et 4 ans	5	6
Comprise entre 4 et 5 ans	21	9
Supérieure à 5 ans	44	37
Total	683	528

L'échéance inférieure à 1 an comprend l'échéance des tirages en cours sur la ligne de crédit syndiquée pour un montant de 500 millions d'euros.

14.3 Analyse de la dette financière par devises

La dette financière d'ARKEMA est principalement libellée en euro.

En millions d'euros	30.06.2008	31.12.2007
Euros	595	465
Dollars US	17	20
Yuan chinois	40	22
Won coréen	8	5
Autres	5	5
Total	665	517

15 Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

Les activités d'ARKEMA l'exposent à divers risques, parmi lesquels les risques de marché (risque de variation des taux de change, des taux d'intérêt, des prix des matières premières et de l'énergie), et le risque de liquidité.

15.1 Risque de change

Le Groupe est exposé à des risques transactionnels liés aux devises étrangères

Le Groupe couvre son risque de change essentiellement par des opérations de change au comptant et à terme sur des durées courtes n'excédant pas en général 6 mois.

La juste valeur des contrats de change à terme est de - 4,3 millions d'euros.

Le montant des gains et pertes de change reconnu dans le résultat d'exploitation courant au 30 juin 2008 est une charge de 2,9 millions d'euros (produit de 2,3 millions d'euros au 30 juin 2007).

La partie du résultat de change correspondant au report/déport est enregistrée depuis le 1^{er} janvier 2008, en résultat financier pour -0,8 million d'euros au 30 juin 2008 (+1,8 million d'euros au 30 juin 2007).

15.2 Risque de taux

Le Groupe assure l'essentiel de son financement au moyen de la ligne de crédit syndiquée à taux variable d'un montant de 1 100 millions d'euros dont il dispose. La politique générale d'endettement définie par le Groupe consiste à privilégier actuellement l'endettement à taux variable par rapport à l'endettement à taux fixe. L'exposition au risque de taux est gérée par la trésorerie centrale du Groupe et les outils de couverture utilisés sont des instruments dérivés simples. Le Groupe n'a souscrit aucun instrument de taux au 30 juin 2008.

15.3 Risque de liquidité

La trésorerie centrale du Groupe gère le risque de liquidité lié à la dette financière du Groupe.

Sauf exceptions, les sociétés du Groupe se financent et gèrent leur trésorerie auprès d'Arkema France ou d'autres entités du Groupe assurant un rôle de centralisation de trésorerie.

Le principal cas d'exigibilité anticipée ou de résiliation de la ligne de crédit syndiquée (cf. C14 Dettes financières) correspond au cas où le ratio d'endettement net consolidé sur EBITDA consolidé serait supérieur à 3. Au 30 juin 2008, l'endettement net consolidé représente 1,1 fois l'EBITDA consolidé des 12 derniers mois.

La note C14 Dettes financières indique le détail des maturités de la dette financière.

15.4 Risque de crédit

L'exposition du Groupe au risque de crédit n'a pas varié par rapport à la situation décrite dans l'annexe aux états financiers consolidés du 31 décembre 2007.

15.5 Risque lié aux matières premières et à l'énergie

Afin de limiter l'impact lié à la volatilité du prix des principales matières premières et ressources énergétiques qu'elle utilise, ARKEMA peut être amenée à utiliser des instruments dérivés, adossés à des contrats existants, ou à négocier des contrats à prix fixes pour des durées limitées.

Les effets de la comptabilisation de ces instruments dérivés dans les comptes du 1^{er} semestre 2008 ne sont pas significatifs.

16 Parties liées

Les transactions entre sociétés consolidées ont été éliminées dans le processus de consolidation. Par ailleurs, dans le cours normal de ses activités, le Groupe entretient des relations d'affaires avec certaines sociétés non consolidées ou comptabilisées par équivalence. Ces transactions concernent essentiellement des achats de matières premières et des intérêts financiers sur comptes courants. Les montants sont présentés dans les tableaux ci-dessous, étant précisé que les transactions correspondantes ont été réalisées à des conditions de marché.

En millions d' euros	Sociétés mises en équivalence		Sociétés non consolidées	
	30.06.2008	30.06.2007	30.06.2008	30.06.2007
Flux				
Ventes de produits	-	14	-	-
Autres produits	1	6	2	2
Achats de produits et services	(11)	(49)	-	-
Autres charges (dont financières)	-	(7)	(1)	-
Positions bilantielles résultant des transactions	30.06.2008	31.12.2007	30.06.2008	31.12.2007
<u>Actif</u>				
Créances clients	-	-	-	-
Créances financières et autres créances	-	-	-	-
<u>Passif</u>				
Dettes fournisseurs	2	2	-	-
Dettes financières et autres dettes	-	-	-	-

Nb : les sociétés nouvelles consolidées en 2008 sont mentionnées dans le « périmètre de consolidation ».

Au 30 juin 2008, les flux présentés avec les sociétés consolidées en équivalence sont minorés du fait du changement de méthode de consolidation opéré pour les sociétés Oxochimie, American Acryl NA LLC et Stannica LLC (passage de la méthode de consolidation par équivalence à la méthode de l'intégration proportionnelle en décembre 2007).

17 Paiements fondés sur des actions

17.1 Options de souscription d'actions

Le Conseil d'administration d'Arkema a octroyé aux dirigeants et à certains salariés du Groupe des options de souscription afin de les associer étroitement au développement du Groupe ainsi qu'à ses performances financières et boursières.

Les principales caractéristiques des plans d'option de souscription d'actions en vigueur sont les suivantes :

	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	
Date de l'Assemblée Générale	10-mai-06	10-mai-06	10-mai-06	
Date du Conseil d'administration	04-juil-06	14-mai-07	13-mai-08	
Période d'acquisition	2 ans	2 ans	2 ans	
Différé de cession	4 ans	4 ans	4 ans	
Délai de validité	8 ans	8 ans	8 ans	
Prix d'exercice	28,36	44,63	36,21	
Nombre d'options				Total
En circulation au 1 ^{er} janvier 2007	540 000	-	-	540 000
Attribuées	-	600 000	-	600 000
Annulées	4 000	-	-	4 000
Exercées	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2007	536 000	600 000	-	1 136 000
En circulation au 1 ^{er} janvier 2008	536 000	600 000	-	1 136 000
Attribuées	-	-	460 000	460 000
Annulées	-	7 800	-	7 800
Exercées	-	-	-	-
En circulation au 30 juin 2008	536 000	592 200	460 000	1 588 200

Méthode de valorisation

La juste valeur des options attribuées a été évaluée selon la méthode Black & Scholes sur la base d'hypothèses dont les principales sont les suivantes :

	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008
Volatilité	22%	20%	25%
Taux d'intérêt sans risque	2,82%	3,39%	4,00%
Maturité	4 ans	4 ans	4 ans
Prix d'exercice (en euros)	28,36	44,63	36,21
Juste valeur stock-options (en euros)	6,29	7,89	8,99

L'hypothèse de volatilité a été déterminée sur la base d'une observation historique depuis l'introduction en bourse du titre ARKEMA. Certaines périodes de cotation ont été retraitées, d'autres pondérées afin de mieux refléter la tendance à long terme.

La maturité retenue pour les options correspond à la période d'indisponibilité fiscale.

Le montant de la charge comptabilisé au 30 juin 2008 au titre des options de souscription d'actions s'élève à 2 millions d'euros (1 million au 30 juin 2007).

17.2 Attribution gratuite d'actions

Le 13 mai 2008, le Conseil d'administration a validé deux plans d'attribution gratuite d'actions sur proposition du comité de nomination et des rémunérations.

Le plan 1 au bénéfice des dirigeants et certains salariés du Groupe, notamment ceux investis de responsabilités dont l'exercice influe sur les résultats du Groupe, pour lesquels l'attribution gratuite est définitive au terme d'une période d'acquisition de 2 ans à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, sous réserve du respect d'une condition de présence et d'une condition de performance relative à la progression de la rentabilité du Groupe.

Le plan 2 au bénéfice :

- de salariés du Groupe dont la performance est remarquable et que le Groupe souhaite fidéliser ;
- de salariés de filiales situées dans des pays où la souscription à l'augmentation de capital n'a pu être proposée ;

pour lesquels l'attribution gratuite est définitive au terme d'une période d'acquisition de 2 ans à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, sous réserve d'une condition de présence uniquement.

Les principales caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur sont les suivantes :

	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008 -1	Plan 2008 -2	
Date de l'Assemblée Générale	10-mai-06	10-mai-06	10-mai-06	10-mai-06	
Date du Conseil d'administration	04-juil-06	14-mai-07	13-mai-08	13-mai-08	
Période d'acquisition	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	
Période de conservation	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	
Condition de performance	Oui	Oui	Oui	Non	
Nombre d'actions gratuites					Total
En circulation au 1 ^{er} janvier 2007	150 000	-	-	-	150 000
Attribuées	-	125 000	-	-	125 000
Annulées	6 685	-	-	-	6 685
Attribuées définitivement	-	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2007	143 315	125 000	-	-	268 315
En circulation au 1 ^{er} janvier 2008	143 315	125 000	-	-	268 315
Attribuées	-	-	135 556	44 444	180 000
Annulées	2 020	995	-	-	3 015
Attribuées définitivement	-	-	-	-	-
En circulation au 30 juin 2008	141 295	124 005	135 556	44 444	445 300

Le montant de la charge comptabilisée au 30 juin 2008 au titre des attributions gratuites d'actions s'élève à 3 millions d'euros (1 million au 30 juin 2007).

17.3 Augmentation de capital réservée au salariés

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, ARKEMA a proposé à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée au prix de souscription de 30,42 euros. Ce prix correspond à la moyenne des cours d'ouverture à la bourse de Paris de l'action ARKEMA pendant les 20 séances précédant le Conseil d'administration du 4 mars 2008, moyenne à laquelle une décote de 20% a été appliquée.

Le nombre d'actions souscrites par les salariés est de 618 462 titres. L'augmentation de capital a été constatée le 30 avril 2008.

Méthode de valorisation

Conformément à la méthode préconisée par le Conseil National de la Comptabilité, le calcul utilisé pour valoriser le coût d'incessibilité repose sur le coût d'une stratégie en deux étapes consistant à vendre à terme les actions incessibles à 5 ans et à acheter le même nombre d'actions au comptant en finançant cet achat par un prêt. Le taux retenu comme taux

d'emprunt est le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation pour une durée de 5 ans.

Les principaux paramètres de marché retenus pour la valorisation de coût d'incessibilité sont les suivants :

Date du conseil ayant décidé l'augmentation de capital : 4 mars 2008

Cours de l'action à la date du conseil : 37,15 euros

Taux d'intérêt sans risque à 5 ans : 3,54%

Taux d'emprunt à 5ans : 7,75%

Coût de l'incessibilité : 20%

Sur la base du cours de l'action à la date du conseil, l'avantage consenti représente 4,2 millions d'euros. Le montant du coût d'incessibilité déterminé à partir des paramètres ci-dessus étant équivalent, aucune charge n'a été enregistrée au compte de résultat.

18 Engagements hors bilan

18.1 Engagements donnés

18.1.1 Engagements hors bilan liés à l'activité courante

Les principaux engagements donnés sont repris dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	30.06.2008	31.12.2007
Garanties accordées	45	46
Lettres de confort	2	2
Cautions sur marché	28	19
Cautions en douane	8	8
Total	83	75

Les garanties accordées concernent principalement des garanties bancaires émises en faveur de collectivités et d'organismes publics (préfectures, agences de l'environnement) au titre d'obligations environnementales ou concernant des sites classés.

18.1.2 Obligations contractuelles

Obligations d'achat irrévocables

Dans le cours normal de ses activités, ARKEMA a conclu des contrats pluriannuels d'achat de matières premières et d'énergie pour les besoins physiques de ses usines, afin de garantir la continuité et la sécurité des approvisionnements.

La conclusion de tels contrats sur des durées comprises entre 1 et 15 ans correspond à une pratique habituelle des entreprises du secteur pour couvrir leurs besoins.

Ces engagements d'achat ont été valorisés en considérant au cas par cas l'engagement financier pris par ARKEMA envers ses fournisseurs, certains de ces contrats sont en effet assortis de clauses qui obligent ARKEMA à prendre livraison de volumes minimum indiqués au contrat ou, à défaut, de verser au fournisseur des compensations financières. Selon le cas, ces obligations contractuelles sont traduites dans les contrats sous la forme de préavis, d'indemnités à verser au fournisseur en cas de résiliation anticipée ou de clauses de « take or pay ».

Le montant total des engagements financiers du Groupe ainsi valorisés s'élève à 904 millions d'euros au 30 juin 2008 (cf. échéancier ci-dessous).

En millions d'euros	30.06.2008	31.12.2007
2008	152	221
2009	178	135
2010	164	132
2011	98	72
2012 jusqu'à expiration des contrats	312	309
Total	904	869

Engagements locatifs

Dans le cadre de ses activités, ARKEMA a souscrit des contrats de location, dont la majorité sont des contrats de location simple. Les contrats de location conclus par ARKEMA portent essentiellement sur des loyers immobiliers (sièges sociaux, terrains, concession portuaire à Fos) et des équipements mobiles (wagons, conteneurs, barges de transport).

Les montants présentés dans le tableau ci-dessous correspondent aux paiements futurs minimaux qui devront être effectués en vertu de ces contrats, étant précisé que seule la part irrévocable des loyers restant à courir a été valorisée.

En millions d'euros	30.06.2008		31.12.2007	
	Contrats capitalisés	Contrats non capitalisés	Contrats capitalisés	Contrats non capitalisés
2008	1	11	3	21
2009	3	19	3	20
2010	3	18	3	17
2011	3	16	3	14
2012 et années ultérieures	14	83	14	77
Total des paiements futurs en valeur courante	23	147	25	149
Coût financier	5	NA	6	NA
Total en valeur actualisée	18	NA	19	NA

NA : non applicable

18.1.3 Autres engagements donnés

Garanties de passif accordées

Les cessions d'activité s'accompagnent parfois de garanties de passif accordées au repreneur. Par le passé, ARKEMA a accordé de telles garanties à l'occasion de cessions d'activité. Dans la plupart des cas, les garanties accordées sont plafonnées et limitées dans le temps. Elles sont également limitées dans leur contenu, les motifs de recours étant restreints à certaines natures de litiges. Dans la majorité des cas, elles portent sur les risques de survenance de litiges liés à l'environnement.

Le montant résiduel cumulé des garanties de passif plafonnées accordées par le passé par ARKEMA s'élève à 82 millions d'euros au 30 juin 2008 (87 millions d'euros au 31 décembre 2007). Il s'entend net des montants déjà provisionnés au bilan au titre des garanties de passif.

18.2 Engagements reçus

Engagements reçus de TOTAL en 2006

Dans le cadre de la Scission des Activités Arkema, Total S.A. ou certaines sociétés de Total ont consenti au profit d'ARKEMA certaines garanties ou ont pris certains engagements au profit d'ARKEMA (i) relatifs aux litiges en droit de la concurrence, (ii) en matière environnementale pour certains sites, pour lesquels la responsabilité du Groupe est ou pourrait être engagée, en France, en Belgique et aux États-Unis d'Amérique et dont, pour la plupart de ces sites, l'exploitation a cessé, (iii) en matière fiscale et (iv) au titre de la Scission des Activités Arkema. Ces garanties et engagements sont décrits dans l'annexe aux états financiers consolidés (note 29.2) de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

19 Événements postérieurs à la clôture

NEANT

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2008

- (a) Sociétés consolidées pour la première fois en 2008
- (b) Sociétés fusionnées au 1^{er} janvier 2008
- (c) Sociétés déconsolidées en 2008
- (d) Sociétés consolidées pour la première fois sur le 2nd semestre 2007
- (e) Sociétés ayant fait l'objet d'un changement de méthode de consolidation de mise en équivalence à intégration proportionnelle au cours du 2nd semestre 2007

Le pourcentage de contrôle ci-dessous indiqué correspond aussi au pourcentage d'intérêt.

Akishima Chemical Industries Co.ltd	Japon	100,00	IG
Alphacan BV	Pays Bas	100,00	IG
Alphacan DOO	(d) Croatie	100,00	IG
Alphacan Espana SA	Espagne	99,92	IG
Alphacan Perfiles SAU	Espagne	99,92	IG
Alphacan SA	France	100,00	IG
Alphacan Soveplast	(b) France	100,00	IG
Alphacan SPA	Italie	100,00	IG
Altuglas International Denmark A/S	(a) Danemark	100,00	IG
Altuglas International Services SAS	(b) France	100,00	IG
Altuglas International SPA	Italie	100,00	IG
Altuglas International BV	Pays Bas	100,00	IG
Altuglas International Mexico Inc	Etats-Unis	100,00	IG
Altuglas International S.A.	France	100,00	IG
Altuglas International UK Ltd	Royaume Uni	100,00	IG
Altuglas Polivar Spa	(a) Italie	100,00	IG
Altumax Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	IG
Altumax Europe SAS	France	100,00	IG
American Acryl LP	(e) Etats-Unis	50,00	IP
American Acryl NA LLC	(e) Etats-Unis	50,00	IP
Arkema	Corée du Sud	100,00	IG
Arkema SA	France	100,00	IG
Arkema Amériques SAS	France	100,00	IG
Arkema Asie	France	100,00	IG
Arkema Beijing Chemicals Co. Ltd	Chine	100,00	IG
Arkema BV	Pays Bas	100,00	IG

Arkema Canada Inc	Canada	100,00	IG
Arkema Catalyst India Ltd	Inde	100,00	IG
Arkema Changshu Chemicals Co Ltd	Chine	100,00	IG
Arkema Changshu Fluorochemical Co. Ltd	Chine	100,00	IG
Arkema Changshu Haike Chemicals	Chine	49,00	IG
Arkema China Investment Co. Ltd	Chine	100,00	IG
Arkema Company Ltd	Hong-Kong	100,00	IG
Arkema Daikin Fluorochemical Co ltd	(a) Chine	60,00	IP
Arkema Delaware Inc.	USA	100,00	IG
Arkema Europe SAS	France	100,00	IG
Arkema Europe Holdings BV	Pays Bas	100,00	IG
Arkema Finance Nederland BV	Pays Bas	100,00	IG
Arkema France	France	100,00	IG
Arkema GmbH	Allemagne	100,00	IG
Arkema Guangzhou Chemicals Co. Ltd	Chine	100,00	IG
Arkema Holding Ltd	Grande Bretagne	100,00	IG
Arkema Holland Holding BV	Pays Bas	100,00	IG
Arkema Inc.	USA	100,00	IG
Arkema Iniciadores SA de CV	Mexique	100,00	IG
Arkema KK	Japon	100,00	IG
Arkema Ltd (UK)	Grande Bretagne	100,00	IG
Arkema Ltd (Vietnam)	Vietnam	100,00	IG
Arkema North Europe BV	Pays Bas	100,00	IG
Arkema Peroxides India Private Limited	Inde	100,00	IG
Arkema Pte Ltd	Singapour	100,00	IG
Arkema Pty Ltd	(c) Australie	100,00	IG
Arkema Quimica Itda	Brésil	100,00	IG
Arkema Quimica SA	Espagne	99,92	IG
Arkema Hydrogen Peroxide Co. Ltd, Shanghai	Chine	66,67	IG
Arkema RE	Irlande	100,00	IG
Arkema Rotterdam BV	Pays Bas	100,00	IG
Arkema Shanghai Distribution	Chine	100,00	IG
Arkema sp Z.o.o	Pologne	100,00	IG
Arkema SRL	Italie	100,00	IG
Arkema Vlissingen BV	Pays Bas	100,00	IG
Arkema Yoshitomi Ltd	Japon	49,00	ME
Ceca Italiana SRL	Italie	100,00	IG
Ceca SA	France	100,00	IG
Changshu Resichina Engineering Polymers Co Ltd	(a) Chine	100,00	IG

Etats financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2008

Coatex SAS	(d)	France	100,00	IG
Coatex Netherlands BV	(d)	Pays Bas	100,00	IG
Coatex Inc	(d)	Etats-Unis	100,00	IG
Coatex Korea	(d)	Corée du Sud	100,00	IG
Coatex CEE	(d)	Slovaquie	100,00	IG
Coatex NA	(d)	Etats-Unis	100,00	IG
Coatex Asia Pacific	(d)	Corée du Sud	100,00	IG
Daikin Arkema Refrigerants Asia Ltd	(a)	Hong-Kong	40,00	IP
Delaware Chemicals Corporation		Etats-Unis	100,00	IG
Dorlyl snc		France	100,00	IG
Febex SA		Suisse	96,77	IG
Luperox Iniciadores SA de CV		Mexique	100,00	IG
Maquiladora General de Matamoros sa de cv		Mexique	100,00	IG
Michelet Finance, Inc.		Etats-Unis	100,00	IG
MLPC International		France	100,00	IG
Oxochimie	(e)	France	50,00	IP
Ozark Mahoning Company		Etats-Unis	100,00	IG
Plasgom		Espagne	99,92	IG
Plasticos Altumax SA		Espagne	100,00	IG
Qatar Vinyl Company Limited		Qatar	12,91	ME
Résil Belgium		Belgique	100,00	IG
Resilia SRL		Italie	100,00	IG
Resinoplast		France	100,00	IG
SEKI Arkema		Corée du Sud	51,00	IG
Shanghai Arkema Gaoyuan Chemicals Co, Ltd		Chine	91,07	IG
Stannica LLC	(e)	Etats-Unis	40,00	IP
Sunclear		France	100,00	IG
Turkish Products, Inc.		Etats-Unis	100,00	IG
Viking chemical company		Etats-Unis	100,00	IG
Vinilis		Espagne	34,97	ME
Vinylberre		France	65,05	IG
Vinylfos		France	79,00	IG

Nb : IG : consolidation par intégration globale IP : consolidation par intégration proportionnelle ME : consolidation par mise en équivalence

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2008

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes consolidés semestriels résumés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes consolidés semestriels résumés, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Thierry Le Hénaff
Président directeur général

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

Ernst & Young Audit

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Arkema S.A.

**Rapport des commissaires aux
comptes sur l'information
financière semestrielle 2008**

Période du 1er janvier au 30 juin 2008
Arkema S.A.
420, rue d'Estienne d'Orves - 92700 Colombes
Ce rapport contient 48 pages
Référence : BD-083-02

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

Ernst & Young Audit
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Arkema S.A.

Siège social : 420, rue d'Estienne d'Orves - 92700 Colombes
Capital social : €.612 133 900

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2008

Période du 1er janvier au 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application des articles L.232-7 du Code de commerce et L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Arkema S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris la Défense, le 6 août 2008

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Ernst & Young Audit

Bertrand Desbarrières

Jean-Louis Caulier

François Carrega

Isabelle Triquéra-
Lamazière

Associé

Associé

Associé

Associée